

huit corps qui se balançaient sur le gibet. Vingt personnes avaient été mises à mort du chef de sorcellerie ; on en avait amené cinquante-cinq, par la torture ou la terreur, à faire des aveux et à se repentir. A mesure que les accusations se multipliaient, les aveux se multipliaient aussi ; et à la suite des aveux venaient de nouvelles accusations. "La génération des enfants de Dieu" elle-même se voyait menacée de "devenir victime de cette réprobation....." Giles Cory, vieillard octogénaire, voyant que tous les accusés étaient déclarés coupables, refusa de se défendre, et se vit condamné à être pressé jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Cette horrible sentence, usage barbare de la loi anglaise, reçut immédiatement son exécution." *Histoire des Etats-Unis par Bancroft, traduction de Mlle Gatti de Gammond. (Volume IV, pp. 84, 85.)*

En lisant cette page, ne croiriez-vous pas assister à un auto-da-fé de l'inquisition espagnole ? Si de pareils faits s'étaient produits au Canada, je vous laisse à penser ce qu'en auraient dit nos adversaires : vous entendriez d'ici leurs superbes cris d'indignation. Nous pourrions multiplier les citations, mais c'en est assez pour faire juger de quel côté était la population demi-civilisée, du côté de l'Atlantique ou du Saint-Laurent. A cette rectification, nous pourrions en ajouter d'autres ; mais, outre que cela nous entraînerait hors de notre sujet, il nous est pénible d'avoir à combattre un écrivain avec qui nous serions si heureux d'être toujours de même sentiment.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

(A suivre.)

DUEL CASSAGNAC ET THOMSON

A la suite de paroles échangées entre MM. Thomson, député de Constantine, et Paul de Cassagnac, député de Condam, pendant la séance du 1er mars de la Chambre française, M. de Cassagnac a mis en pratique ses principes de catholique fervent en se battant en duel avec M. Thomson.

M. de Cassagnac était assisté de MM. d'Ariste et de La Rochette ; M. Thomson, de MM. Antonin Proust et Albert Joly.

Lorsque les deux adversaires furent en garde, M. Thomson attaqua vivement ; M. de Cassagnac rompit immédiatement et se mit hors de portée. M. Thomson se jeta alors vivement sur lui, mais une parade rapide et vigoureuse brisa son épée.

On appela les autres épées apportées par M. de Cassagnac. Celui-ci reprit son jeu prudent. M. Thomson, impatient et nerveux, se jeta une seconde fois sur son adversaire, mais celui-ci exécuta une formidable riposte, et le bout de son épée alla se loger dans la gorge de M. Thomson. La blessure n'avait, en apparence, aucune gravité immédiate.

D'après les conventions, le duel devait continuer jusqu'à ce qu'il y eût impossibilité absolue de combattre. Il n'y eut donc pas d'arrêt, mais après quelques passes, une hémorragie se déclara chez M. Thomson, et les témoins déclarèrent qu'il n'était plus possible de prolonger le duel.

Pendant qu'on dressait les procès-verbaux, un paysan s'approcha de M. de Cassagnac et lui dit : "Je vous connais bien, monsieur, v'là plusieurs fois que vous venez vous battre par ici."

D'autres paysans s'étaient approchés ; M. de Cassagnac n'ayant plus rien à faire, se mit à parler politique et à leur expliquer les douceurs des doctrines plébiscitaires ; ses amis eurent toutes les peines du monde à l'entraîner ; il commençait à conseiller aux paysans de ne plus voter pour l'un des témoins de son adversaire, M. Albert Joly, député de l'endroit.

Avant de partir, M. de Cassagnac alla, contre son habitude constante, serrer la main à son adversaire, dont la tenue avait été tellement crâne, qu'on ne peut lui reprocher qu'une chose, c'est un excès d'audace et de témérité.

Ce duel est le quinzième de M. de Cassagnac.

A voir l'acreté des débats parlementaires, nous craignons bien que ce ne soit pas le dernier.

Voici maintenant l'extrait du *Journal Officiel* qui se rapporte à cette péripétie parlementaire :

M. PAUL DE CASSAGNAC. Messieurs, vous pouvez me reprocher beaucoup de choses, mais vous ne me reprocherez pas un manque de franchise, vous ne me reprocherez pas une défense de sincérité....

M. THOMSON. Nous ne vous reprochons que d'être grotesque ?

M. PAUL DE CASSAGNAC. Vous me reprochez d'être grotesque ?

M. THOMSON. Parfaitement !

M. PAUL DE CASSAGNAC. Voulez-vous me permettre de vous dire, monsieur, que reprocher à un collègue d'être grotesque, c'est lui adresser une impertinence que je châtie en vous traitant d'insolent ? (Oh ! oh ! — Vive agitation.)

M. THOMSON. Il n'y a ici d'insolent que vous !

M. PAUL DE CASSAGNAC. Je continue...

Un membre à droite. Attendez que le président ait rappelé à l'ordre celui qui vous a insulté !

M. LE PRÉSIDENT. Bien certainement ! je rappelle à l'ordre le député qui s'est adressé à l'orateur, et l'orateur qui lui a répondu, en des termes dont ils n'auraient pas dû se servir. Ce sont là des scènes qui ne doivent pas se passer ici.

JARDINAGE

JARDIN FRUITIER

Pour planter un arbre fruitier, trop de soins ne sont jamais superflus. Il est bon, quand on le peut, d'ouvrir d'avance la fosse dans laquelle sera planté cet arbre, d'en renouveler la terre après avoir placé au fond quelques pierres qui serviront de drains pour diviser le sol et faciliter l'écoulement de l'eau, de fumer avec un fumier de vache bien consommé. Au moment de la plantation, l'arbre est tenu verticalement dans le trou de telle manière qu'il n'appuie pas sur ses racines, ne les écrase pas, pendant qu'au moyen d'une bêche on remplit le trou de terre mêlée de fumier et tamisée. De temps en temps, des secousses modérées sont imprimées à l'arbre pour que la terre glisse bien, s'infiltre en quelque sorte et se tasse entre ses racines. Du bout du manche de la bêche, on aide à ce glissement de la terre, et, le trou achevé de remplir, on tasse par un piétinement modéré ; on ménage au pied de l'arbre une cuvette remplie ensuite de paille, et on arrose. Si la tige est légère, haute et flexible, l'arbre reçoit un tuteur auquel on le lie au moyen de liens, d'osier ou de fils de fer. Dans ce dernier cas, la tige de fer est enveloppée aux points d'attache dans un matelas de paille.

En même temps que le fruitier se renouvelle par des plantations, on commence à tailler les arbres à fruits à pépins, poiriers, coignassiers, pommiers, néfliers, et les arbres fruitiers à noyaux, abricotiers, pruniers, pêcheurs et dérivés.

Les abricotiers et les pêcheurs qui ont donné peu de bois nouveau l'année précédente, doivent être l'objet d'une taille plus soignée que les autres. Enfin, si on veut renouveler ses plantations fruitières au moyen de semis, c'est dans le courant d'avril qu'il faut préparer par un labour profond et une bonne fumure la plate-bande pépinière où on sèmera les pépins et noyaux : les premiers, à deux ou trois centimètres de profondeur ; les seconds, à huit ou dix.

Dès les premiers jours d'avril, on couche les jeunes vignes que l'on a commencé à planter le mois précédent ; on plante en pépinière les boutures de groseilliers et on sépare en deux ou plusieurs fragments les souches de framboisiers, afin d'empêcher les tiges de trop s'épaissir par une exubérance de végétation et de produire un fourré impénétrable aux rayons du soleil.

Si les planches de fraisiers n'ont pu être terminées en mars, il faut se hâter d'achever en avril, et, dans le cas où le ver blanc est à craindre, nous conseillons de relever les pieds des fraisiers, de donner un labour profond à la terre, afin d'en extraire, sinon la totalité, du moins le plus grand nombre possible de vers blancs, de

bien fumer le sol avec du fumier consommé, puis de replanter les souches de fraisiers après les avoir seulement épluchées de toutes leurs brindilles mortes.

Terminons ce que nous avons à dire du jardin fruitier en recommandant d'abriter contre les gelées et les giboulées printanières, les arbres en espaliers prêts à fleurir.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE : Un enfant volé, séquestré et torturé.

Un enfant volé ! Il semble que l'on devrait reléguer dans le domaine fantastique de la légende ces sortes d'histoires mystérieuses qui firent la fortune du mélodrame, et que la statistique judiciaire classerait volontiers au nombre des crimes dont l'espèce s'est perdue.

Il faut remonter, en effet, à près de vingt années pour trouver dans les annales criminelles un exemple d'un pareil crime.

Nous trouvons aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Gironde deux femmes, la mère et la fille, accusées d'avoir enlevé, séquestré et torturé pendant plusieurs jours l'enfant d'un riche propriétaire, leur voisin.

C'est à Lagorce, dans l'arrondissement de Libourne, que le fait, resté plein de mystère malgré une longue instruction et malgré les débats de l'audience, se produisit dans les derniers jours du mois de juillet dernier.

L'enfant s'appelait Fernand Michaud. Le 21 juillet, vers midi, sa tante vint le chercher pour lui faire dans les champs une promenade. Fernand prit un petit panier rose et sortit. Parvenu à quelques centaines de mètres de la maison de son père, il montra une petite habitation isolée, où habitaient des amis de sa famille, les époux Linas : "Ils me mettront des cerises dans mon panier, dit-il, je vais les voir," et le voilà parti.

Sa tante l'attendait sans inquiétude, car Fernand allait presque chaque jour chez les époux Linas.

Elle attendit longtemps : l'enfant ne revint pas. Alors elle se décida à entrer dans la maison des époux Linas : "Mais Fernand est parti depuis une demi-heure, lui dirent-ils ; nous lui avons rempli de cerises son petit panier, et il est sorti par la porte qui donne sur le bois."

Les recherches commencèrent immédiatement. La disparition du pauvre petit avait excité dans le village la plus vive émotion. Tout le monde se mit en campagne ; on battit le bois, on poussa jusqu'aux communes voisines : rien !

Enfin, dans la soirée du surlendemain, un cantonnier qui travaillait sur la lisière de la forêt de Lagorce entendit des cris plaintifs qui partaient de l'intérieur du bois. Cet homme prévint des paysans qui passaient, et les investigations recommencèrent.

Quelques instants après, on découvrait l'enfant couché sous des broussailles, vêtu seulement de sa petite chemise, la tête appuyée sur le panier rose qu'il avait emporté. La faiblesse du petit Fernand était extrême. Ses membres étaient glacés ; son corps était couvert de contusions.

Pendant deux jours on craignit de ne pouvoir sauver le petit garçon. Il ne pouvait parler. Le médecin redoutait une congestion cérébrale. Enfin, quand il eut repris un peu de forces, Fernand Michaud raconta, comme il le put, ce qui lui était arrivé :

"Une femme m'a pris dans le bois, dit-il, elle m'a conduit dans une petite maison rouge où il y avait un chien gris. La femme m'a fait coucher avec sa petite fille, qui m'appelait son frère. Le premier jour, j'ai voulu crier, mais on m'a enfoncé dans la bouche un morceau de bois, et puis l'on m'a battu ; le chien gris s'est jeté sur moi, il m'a mordu ; on m'a enfermé dans un grand coffre et, ce matin, on m'a ramené dans les bois."

Il y avait, au bout du village, une maison, couverte en tuiles rouges, où vivaient deux mendiants, la mère et la fille. La

mère s'appelait la veuve Jalou, la fille, femme Hermentot. Toutes deux étaient détestées, et un peu redoutées dans le village : les gens de Lagorce disaient qu'elles jetaient des sorts et qu'elles cueillaient "des herbes qui faisaient dormir." Elles ne sortaient jamais sans être accompagnées d'un grand chien gris, fort méchant, qui ne laissait point approcher d'elles.

L'enfant fut amené chez la femme Hermentot. Il reconnut la maison rouge, les deux femmes, et le chien gris.

"Si c'est mon chien que tu as vu, s'écria la veuve Jalou, viens donc le toucher !"

Fernand Michaud, tranquillement, marcha droit à l'animal :

"C'est bien toi," dit-il, et il lui posa la main sur la tête.

Dans un coin de la chambre de la veuve Jalou était couchée sa petite fille, âgée de quatre ans.

L'enfant aperçut Fernand Michaud. Elle se dressa et : "Me, voilà, me voilà, cria-t-elle, où est ton panier rose ?"

Interrogée par les assistants, la petite fille raconta que Fernand avait couché dans son lit, qu'elle jouait avec le panier rose, et qu'elle avait trouvé "son petit frère" à la maison, un soir, en revenant de l'école des sœurs.

Il n'y avait plus de doute sur la culpabilité de la veuve Jalou et de sa fille ; toutes deux furent arrêtées, et elles viennent de comparaître devant la Cour d'assises de la Gironde. Le mobile de l'acte infâme qu'elles auraient commis est resté mystérieux jusqu'à la fin. On a supposé qu'elles avaient voulu obtenir des parents de Fernand Michaud, qu'elles savaient riches, une forte récompense, en leur ramenant l'enfant, en racontant qu'il s'était perdu et qu'elles l'avaient recueilli.

Le petit Fernand est venu devant le jury. Sa déposition, très-crâne, très-intelligible, sa mine éveillée, ont produit une grande impression :

D. Connais-tu ces deux femmes ? — R. Oui.

D. Qu'est-ce qu'elles t'ont fait ? — R. La femme Hermentot m'a emmené.

D. Et l'autre ? — R. Elle me mettait dans un coffre. On me fermait la bouche avec un bâton qu'on m'attachait derrière la tête avec des ficelles.

D. Qui t'a conduit dans le bois ? — R. La femme Hermentot.

D. Où couchais-tu dans la maison ? — R. Dans le lit de la petite fille. Il y avait un chien avec la femme. Il m'a mordu au bras et a déchiré ma robe. Je buvais du vin blanc et je mangeais des oignons.

D. Les femmes t'ont-elles fait mal ?

(Pour toute réponse, l'enfant met le doigt en travers de sa bouche et rappelle par ce geste qu'on l'a bâillonné.)

Des deux accusées, qui se sont renfermées l'une et l'autre dans les dénégations les plus énergiques, l'une, la mère, a eu la bonne fortune d'être acquittée. La femme Hermentot, reconnue coupable d'enlèvement de mineur et de séquestration avec tortures, a été condamnée à cinq ans de prison.

La "sorcière," comme l'appellent les gens du pays, a quitté l'audience en injuriant tous les témoins et en faisant entendre toutes sortes de menaces.

Un dernier détail : à l'endroit de la forêt où le petit Fernand a été retrouvé, la piété publique a élevé une croix de bois sur laquelle on lit ces simples mots :

Un ange que Dieu gardait
Là, reposait sa tête.

FERNAND DE RODAYS.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870)

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au R^{ev}. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.